



APVF
PETITES VILLES
DE FRANCE

MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APVF REUNI LORS DU CONGRES DES MAIRES

« Gare à l'asphyxie de nos communes »

MARDI 18 NOVEMBRE 2025

Réuni à Paris mardi 18 novembre 2025, sous la présidence de Christophe Bouillon, Maire de Barentin, ancien Député de Seine-Maritime, le Conseil d'administration de l'APVF a adopté la résolution suivante.

Très attentif aux discussions budgétaires, le Conseil d'administration de l'APVF fait part de sa très forte inquiétude concernant le projet de loi de finances 2026 pour la partie concernant les Collectivités territoriales. En l'état actuel, l'effort demandé qui s'élève à 4,7 milliards d'euros paraît tout à fait **injuste et disproportionné**. Injuste parce qu'il ne correspond pas à la part réelle des Collectivités territoriales dans le déficit public ; disproportionné car il est près du double de l'effort demandé dans la loi de finances 2025 (2,2 milliards d'euros) sans compter la hausse de cotisation à la CNRACL.

D'une manière globale, le Conseil d'administration de l'APVF attire l'attention du gouvernement et des Parlementaires sur les risques induits par ces efforts sur le maintien du bon fonctionnement des services publics locaux et sur le coût de tout retard pris dans la transition écologique et la décarbonation des bâtiments. Dans un contexte de croissance économique atone, les Collectivités territoriales doivent pouvoir continuer à investir et soutenir l'emploi et la réindustrialisation du pays tout en continuant à exercer leurs missions de solidarité.

Parmi les mesures les plus inacceptables, l'APVF s'inquiète tout particulièrement de la baisse de 789 millions d'euros eu titre de la réduction de la compensation des Impôts économiques supprimés, de la baisse de la DCRTP, du resserrement du FCTVA, du gel de la dynamique de la TVA affectée aux collectivités et surtout du doublement du DILICO porté à 2 milliards d'euros. Ce dispositif présenté initialement comme conjoncturel est désormais pérennisé et ces modalités de remboursement s'étalant sur 5 ans sont conditionnés à l'encadrement strict de l'évolution des dépenses de fonctionnement des Collectivités territoriales.

Dans ces conditions, le Conseil d'administration de l'APVF mandate son Bureau pour demander au gouvernement et aux Parlementaires de corriger la copie initiale de ce projet de budget. L'APVF considère qu'un effort d'économie réduit à 2 milliards d'euros, comme le propose le Sénat, serait plus équitable et atteignable sans trop pénaliser l'investissement local, qui rappelons-le représente près de 70% de l'investissement public.

Tout particulièrement, l'APVF demande avec insistance que les prélèvements liés au DILICO, qui vont très lourdement impacter les petites villes industrielles, soient *a minima* réduits de moitié, soit le montant du DILICO I (1 milliard d'euros) et que les modalités de reversement soient identiques à celles de cette année.

En outre, dans la perspective d'un nouveau texte de loi de décentralisation que compte présenter le gouvernement d'ici les élections municipales, le Conseil d'administration de l'APVF réaffirme avec force qu'il ne pourra y avoir de décentralisation réellement aboutie sans marges d'autonomie financière et fiscale, sans clarification des compétences et sans véritables relations de confiance entre les Collectivités territoriales et l'État.

L'APVF n'attend pas un nouveau « *grand soir de la décentralisation* » mais des ajustements significatifs permettant de rendre l'action publique locale plus efficace et plus lisible. Elle se prononce tout particulièrement pour le renforcement du rôle du préfet de département qui doit être considéré comme le seul « *patron* » de l'administration déconcentrée de son territoire et pour une pause normative significative avec un degré d'adaptation de ces normes en fonction des spécificités de chaque territoire.

A l'issue d'un mandat municipal inédit et secoué par différentes crises, le Conseil d'administration de l'APVF demande instamment que la proposition de loi relative au statut de l'élu local votée en 2e lecture par le Sénat soit définitivement adoptée par **l'Assemblée nationale avant la fin de l'actuelle session.**

Le Conseil d'administration convoque les 28e assises des petites villes de France les 18 et 19 juin 2026 à Château-Thierry (02 - Aisne).

Gare à l'asphyxie de nos communes.